

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE AUFEMININ



Le présent document relatif aux autres informations de la société Aufeminin a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 12 juin 2018, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Aufeminin.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel de la société Aufeminin pour l'exercice social clos le 31 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2018, et complète la note en réponse de Aufeminin visée par l'AMF le 12 juin 2018, sous le numéro 18-241, en application de la décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Aufeminin (<http://corporate.aufeminin.com>) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

AUFEMININ

8-10, rue Saint-Fiacre et 33-35, rue du Sentier
75002 Paris

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

	Page
1 PREAMBULE	3
2 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.....	3
3 EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	4
3.1 Capital - Actionnariat.....	4
3.1.1 Capital social de la Société.....	4
3.1.2 Acquisition de Bloc	4
3.1.3 Déclarations de franchissement de seuils	5
3.1.4 Composition de l'actionnariat de la Société.....	6
3.1.5 Instruments donnant accès au capital de la Société.....	6
3.2 Modification de la gouvernance de la Société	7
3.3 Commissaires aux comptes	8
3.4 Evènements exceptionnels et litiges.....	8
3.5 Liste des communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Rapport Financier Annuel.....	9
3.6 Communiqué de presse du 19 avril 2018 : aufeminin – T1 2018 – performance stable impactée par les taux de change	9
4 RESOLUTIONS APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 11 JUIN 2018.....	9
5 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	11
6 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A AUFEMININ	12

1 PREAMBULE

Le présent document d'information est établi par la société Aufeminin, société anonyme société anonyme ayant un capital social de 1.891.977 euros, divisé en 9.459.885 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro, dont le siège social est situé 8-10, rue Saint-Fiacre, 75002 Paris et 33-35, rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 423 780 113 (« **Aufeminin** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises à la négociation sur le marché réglementé Euronext Paris – Compartiment B sous le code ISIN FR0004042083 et le mnémonique FEM (les « **Actions** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée aux termes de laquelle Télévision Française 1, société anonyme, ayant un capital social de 41.977.628 euros, dont le siège social est situé 1, quai du Point du jour, 92656 Boulogne-Billancourt Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro unique d'identification 326 300 159 et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris – Compartiment A sous le code ISIN FR0000054900 et le mnémonique TF1 (l'« **Initiateur** ») s'est irrévocablement engagé à offrir aux actionnaires de la Société d'acquérir la totalité de leurs Actions au prix unitaire de 39,47 euros (l'« **Offre** »).

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur, le 27 avril 2018, de 7.385.493 Actions auprès d'Axel Springer International Holding GmbH (« **ASIH** »), par voie d'acquisition de bloc hors marché, représentant 78,07% du capital et 77,94%¹ des droits de vote de la Société.

L'Initiateur ayant franchi le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF. En outre, l'Initiateur ayant franchi le seuil de 50% du capital et des droits de vote de la Société, l'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pour une durée de quinze (15) jours de négociation.

Conformément aux articles 237-14 à 237-16 du règlement général de l'AMF, et si les conditions sont réunies à l'issue de l'Offre, l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai maximum de 3 mois à l'issue de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire.

2 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport financier annuel de Aufeminin pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF

¹ Sur la base d'un capital composé de 9.459.885 Actions représentant 9.475.296 droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF (cf. communiqué de la Société en date du 27 avril 2018).

le 30 avril 2018 (le « **Rapport Financier Annuel** ») qui est incorporé par référence au présent document.

Le Rapport Financier Annuel est disponible sur le site internet de la société (<http://corporate.aufeminin.com>) à la rubrique « Investisseurs ». Il peut également être obtenu sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante :

AUFEMININ

8-10, rue Saint-Fiacre et 33-35, rue du Sentier

75002 Paris

Le Rapport Financier Annuel est complété par les informations relatives aux événements significatifs postérieur au dépôt du Rapport Financier Annuel contenues dans le présent document et dans les communiqués de presse référencés ci-après disponibles sur le site internet de la Société.

3 EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

3.1 Capital - Actionnariat

3.1.1 Capital social de la Société

A la date du présent document, le capital social de Aufeminin s'élève à 1.891.977 euros, divisé en 9.459.885 actions d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune, représentant 9.465.296 droits de vote.

3.1.2 Acquisition de Bloc

Le 12 décembre 2017, l'Initiateur a remis une offre ferme à ASIH en vue d'acquérir l'intégralité de sa participation au capital de la Société, soit 7.385.493 Actions (représentant alors 78,4% du capital), au prix de 38,74 euros par Action (sous réserve d'ajustements usuels à la date de réalisation).

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le 13 décembre 2017 afin de prendre connaissance du projet d'Acquisition de Bloc et du projet d'Offre subséquent. Au cours de cette réunion, le conseil d'administration a accueilli favorablement, à l'unanimité de ses membres, le projet de prise de contrôle de la Société par l'Initiateur.

La Société a engagé la procédure d'information et consultation de sa délégation unique du personnel immédiatement après l'annonce de la remise de cette offre ferme. Le 15 janvier 2018, la délégation unique du personnel de la Société a émis un avis favorable avec réserves sur le projet de cession de la majorité du capital de la Société par ASIH à l'Initiateur.

Le 17 janvier 2018, l'Initiateur a conclu un contrat de cession d'actions (le « **Contrat de Cession d'Actions** ») avec ASIH, aux termes duquel l'Initiateur s'est engagé à acquérir 7.385.493 Actions de la Société au prix de 38,74 euros par Action (sous réserve d'ajustements usuels à la date de réalisation) (l'« **Acquisition de Bloc** »).

La réalisation de l'Acquisition de Bloc était soumise à l'obtention d'autorisations réglementaires au titre du contrôle des concentrations en France et en Autriche.

À la suite de l'obtention des autorisations des autorités de concurrence autrichienne et française (obtenues respectivement le 1^{er} mars 2018 et le 23 avril 2018), l'Acquisition de Bloc a été réalisée le 27 avril 2018. L'Initiateur a alors annoncé avoir finalisé l'acquisition de 7.385.493 Actions représentant 78,07% du capital et 77,94²% des droits de vote de la Société au prix de 39,47 euros par Action. L'Initiateur a également annoncé qu'il déposerait une offre publique d'achat obligatoire simplifiée sur le solde du capital au prix de 39,47 euros par Action.

Conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, l'Initiateur a acquis entre le 28 mai 2018 et le 8 juin 2018, 109.577 Actions (au prix de 39,47 euros chacune). A la date du présent document, l'Initiateur détient 7.495.070 Actions représentant 79,23 % du capital et 79,18 % des droits de vote de la Société³.

3.1.3 Déclarations de franchissement de seuils

En application des dispositions des articles L.233-7 du Code de commerce et 223-11 et suivants du règlement général de l'AMF, par courrier en date du 27 avril 2018 complété par un courrier en date du 2 mai 2018 adressé à l'AMF et à la Société, l'Initiateur a déclaré avoir franchi à la hausse, le 27 avril 2018⁴, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la Société⁵ et a déclaré ses intentions concernant la Société.

Corrélativement, par courrier en date du 27 avril 2018 adressé à l'AMF et à la Société, ASIH a déclaré avoir franchi à la baisse, le 27 avril 2018, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société⁶, et ne plus détenir aucune Action de la Société à cette date.

² Sur la base d'un capital composé de 9.459.885 Actions représentant 9.475.296 droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF (cf. communiqué de la Société en date du 27 avril 2018).

³ En outre, en conséquence de la signature d'accords de liquidité (décrits dans la note en réponse) avec les titulaires d'Actions Gratuites en période de conservation, l'Initiateur est réputé détenir 63.000 Actions supplémentaires au titre de l'assimilation prévue à l'article L. 233-9 I 4° du Code de commerce.

⁴ L'accomplissement de l'ensemble des conditions suspensives prévues dans le contrat relatif à l'acquisition, par l'Initiateur, de 7.385.493 actions de la Société auprès d'ASIH, a été réalisé le 23 avril 2018 et le transfert de propriété desdites actions a eu lieu le 27 avril 2018.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 9.459.885 Actions représentant 9.475.296 droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF (cf. communiqué de la Société en date du 27 avril 2018).

⁶ Sur la base d'un capital composé de 9.459.885 Actions représentant 9.475.296 droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF (cf. communiqué de la Société en date du 27 avril 2018).

3.1.4 Composition de l'actionnariat de la Société

A la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote de la Société se répartissent comme suit au 12 juin 2018 :

Actionnaire	Nombre d'Actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques*	% des droits de vote théoriques*
Initiateur	7.495.070	79,23%	7.495.070	79,18%
Autres actions au nominatif	88.347	0,93%	93.758	0,99%
Actions auto-détenues	-	-	-	-
Public	1.876.468	19,84%	1.876.468	19,83%
Total	9.459.885	100%	9.465.296	100%

* Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont attachés les droits de vote, en ce compris les Actions privées de droits de vote.

La Société ne détient aucune de ses propres Actions.

3.1.5 Instruments donnant accès au capital de la Société

A ce jour, un plan d'options de souscription d'Actions (les « **Options** ») et trois plans d'attributions gratuites d'Actions (les « **Actions Gratuites** ») sont en vigueur au sein de la Société. A l'exception des Options et des Actions Gratuites, il n'existe aucun titre de capital ou instrument financier donnant ou pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

Options

Au titre d'un plan d'Options arrêté par le conseil d'administration de la Société le 28 novembre 2013 (le « **Plan d'Options 2013** »), 300.000 Options ont été attribuées à des mandataires sociaux et salariés du groupe Aufeminin. A la connaissance de la Société, 205.000 Options sont exerçables au 12 juin 2018 et ne sont plus sous période de blocage.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques du Plan d'Options 2013, au 12 juin 2018 :

	Plan d'Options 2013
<i>Date d'assemblée</i>	22/06/2011
<i>Date d'attribution par le conseil d'administration</i>	28/11/2013
<i>Date d'expiration</i>	28/11/2019
<i>Prix de souscription</i>	26,19 €
<i>Options restantes au 30/04/2018</i>	205.000

Actions Gratuites

Au titre d'un plan d'attribution d'Actions Gratuites décidé par le conseil d'administration de la Société le 1^{er} août 2016 (le « **Plan 2016** » et le « **Plan 2016b** »), un nombre total de 63.000 Actions Gratuites ont été attribuées le 1^{er} août 2016 et le 7 septembre 2016 à des mandataires sociaux et salariés du groupe Aufeminin. Aux termes de ce plan, le 15 janvier 2018, 63.000 Actions Gratuites ont été définitivement acquises. Ces Actions Gratuites dont l'objet d'une période de conservation jusqu'au 1^{er} août 2018 ou jusqu'au 7 septembre 2018, selon le cas.

Au titre d'un plan d'attribution d'Actions Gratuites décidé par le conseil d'administration de la Société le 9 juin 2017 (le « **Plan T1-17** »), 30.000 Actions Gratuites ont été attribuées ce même jour à un salarié du groupe Aufeminin. Aux termes de ce plan, ces 30.000 Actions Gratuites sont en cours d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2018 et seront soumises à une période de conservation jusqu'au 8 juin 2019.

Au titre d'un plan d'attribution d'Actions Gratuites décidé par le conseil d'administration de la Société le 13 décembre 2017 (le « **Plan T4-17** »), 57.000 Actions Gratuites ont été attribuées ce même jour à des mandataires sociaux et salariés du groupe Aufeminin. Depuis cette date, 6.000 Actions Gratuites sont devenus caduques à la suite du départ des bénéficiaires concernés. Aux termes de ce plan, 51.000 Actions Gratuites sont en cours d'acquisition jusqu'au 30 mars 2020. Ces Actions Gratuites ne seront soumises à aucune période de conservation.

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques de ces plans d'Actions Gratuites, au 12 juin 2018 :

	Plan 2016	Plan 2016b	Plan T1-17	Plan T4-17
<i>Date d'assemblée</i>	28/06/2016	28/06/2016	28/06/2016	28/06/2016
<i>Date d'attribution par le conseil d'administration</i>	01/08/2016	07/09/2016	09/06/2017	13/12/2017
<i>Date d'acquisition</i>	15/01/2018	15/01/2018	31/12/2018	31/03/2020
<i>Date de fin de période de conservation</i>	01/08/2018	07/09/2018	08/06/2019	Absence de période de conservation
<i>Nombre d'Actions Gratuites en période d'acquisition</i>	0	0	30.000	51.000
<i>Nombre d'Actions Gratuites en période de conservation</i>	62.000	1.000	0	-

3.2 Modification de la gouvernance de la Société

Le 27 avril 2018, concomitamment à la réalisation de l'Acquisition de Bloc et conformément au Contrat de Cession, les membres du conseil d'administration liés au groupe Axel Springer (la société Axel Springer SE, Monsieur Andreas Wiele, Madame Anna Bender et Monsieur Dominique Hasler) ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Lors de cette même réunion, le conseil d'administration a coopté quatre nouveaux membres (Messieurs Gilles Pélisson, Philippe Denery, Olivier Abecassis et Madame Christine Bellin). L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 11 juin 2018 a décidé de ratifier ces cooptations.

Le conseil d'administration de la Société a également décidé de nommer Monsieur Olivier Abecassis Président Directeur Général de la Société en remplacement de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon, dont le mandat a été révoqué⁷. Madame Marie-Laure Sauty de Chalon a alors démissionné de son mandat d'administratrice de la Société.

Enfin, Monsieur Philippe Denery et Madame Christine Bellin ont été nommés en tant que membres du comité d'audit.

A la date du présent document, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

- Monsieur Olivier Abecassis, Président-Directeur-Général ;
- Monsieur Gilles Pélisson, administrateur ;
- Monsieur Philippe Denery, administrateur ;
- Madame Christine Bellin, administrateur ;
- Madame Marie Pic-Paris Allavena, administrateur indépendant ; et
- Madame Karen Heumann, administrateur indépendant.

3.3 Commissaires aux comptes

A la date du présent document, les commissaires aux comptes de la Société sont les suivants :

MAZARS
61 rue Henri Regnault
Tour Exaltis
92400 Courbevoie

ERNST & YOUNG ET AUTRES
1-2 place des Saisons
Paris la Défense 1
92400 Courbevoie

3.4 Evènements exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du dépôt du présent document, aucun litige, aucune procédure d'arbitrage ou fait exceptionnels, autre que ceux mentionnés dans le présent document et le Rapport Financier Annuel, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

⁷ ASIH remboursera à la Société une partie du montant des indemnités versées à Madame Marie-Laure Sauty de Chalon à raison de sa révocation, à concurrence d'un montant de 1.268.749,51 euros, ainsi que les charges sociales y afférentes (cf. communiqué de presse de la Société en date du 1^{er} mai 2018).

3.5 Liste des communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Rapport Financier Annuel

Date	Titre du communiqué	Localisation du communiqué sur le site de la Société
18 mai 2018	Magnetism : conquérir, fasciner, émouvoir : l'attractivité des marques au cœur d'une nouvelle agence	Rubrique « Presse »
18 mai 2018	aufeminin : mise à disposition des documents pour l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2018	Rubrique « Presse »
25 mai 2018	Communiqué relatif au dépôt du projet de note d'un projet de note d'information par la société Aufeminin Groupe en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Aufeminin initiée par TF1	Rubrique « Presse »
5 juin 2018	aufeminin : information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	Rubrique « Presse »

3.6 Communiqué de presse du 19 avril 2018 : aufeminin – T1 2018 – performance stable impactée par les taux de change

Le communiqué de presse publié par Aufeminin le 19 avril 2018, relatif au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel du 1er trimestre 2018, est reproduit en intégralité en Annexe au présent document. Ce communiqué est également disponible sur le site internet de la Société (<http://corporate.aufeminin.com>) à la rubrique « Presse ».

4 RESOLUTIONS APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 11 JUIN 2018

L'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 11 juin 2018 a adopté les résolutions suivantes :

- A caractère ordinaire :
 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
 - Engagement pris au bénéfice de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon, à raison de son mandat de présidente directrice générale, en cas de cessation de ses fonctions ;

- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Madame Marie-Laure Sauty de Chalon, à raison de son mandat de présidente directrice générale ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à la présidente directrice générale ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Gilles Pélisson en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Madame Christine Bellin en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Philippe Denery en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Olivier Abecassis en qualité d'administrateur ;
- Autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la Société ;
- Expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société CONSTANTIN ASSOCIES et nomination d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- Expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES et nomination d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- Expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX ;
- Expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société CISANE ;
- A caractère extraordinaire :
 - Modification de l'article 6.1 (Commissaire(s) aux Comptes) des statuts de la Société ;
 - Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées ;
 - Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission de titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital et pour émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
 - Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission de titres de capital ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital et pour émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'offre au public ;
 - Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission de titres de capital ou d'autres valeurs mobilières

donnant accès au capital et pour émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie de placement privé ;

- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale réalisée en application des vingtième aux vingt-deuxième résolutions soumises à la présente assemblée générale ;
- Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la Société ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration pour fixer le prix d'émission de titres de capital dans le cadre d'augmentations de capital par émission sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou placement privé, dans la limite de 10 % du capital par an ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 150 000 actions dont un maximum de 100 000 actions pour les mandataires sociaux de la Société ; renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social de la Société au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression à leur profit du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- A caractère ordinaire :
 - Pouvoirs pour formalités

5 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

19 juillet 2018 :	Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2018
6 septembre 2018 :	Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2018
18 octobre 2018 :	Publication du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du 3 ^e trimestre 2018
24 janvier 2019 :	Publication du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2018

**ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION
RELATIVE A AUFEMININ**

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 12 juin 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par TFI et visant les actions de Aufeminin.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. ».

Monsieur Olivier Abecassis
Président Directeur Général d'Aufeminin

Annexe

**Communiqué de presse du 19 avril 2018 : aufeminin – T1 2018 – performance stable
impactée par les taux de change**

aufeminin - T1 2018 – performance stable impactée par les taux de change

- **Chiffre d'affaires : 25,1 M€, -2% et +2,2% à taux constants**
- **Maitrise des charges opérationnelles : EBITDA à 2,3 M€ - marge de 9,3%**

Paris, le 19 avril 2018 - 18h00 - Groupe aufeminin (ISIN : FR0004042083, MNEMO : FEM), 1^{er} créateur de communautés, annonce ses résultats pour le premier trimestre (à fin mars) de l'exercice 2018.

Marie-Laure Sauty de Chalon, Présidente-Directrice Générale du groupe aufeminin, déclare : « Le groupe aufeminin poursuit son recentrage stratégique vers le programmatique et le social e-commerce. Sur ces métiers, le groupe enregistre une croissance significative de son activité sur ce trimestre et dans le même temps, continue à adapter ses structures de coûts opérationnels à ce modèle. »

Synthèse financière - données publiées

IFRS - K€	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires	25 111	25 615
EBITDA*	2 333	2 967
<i>En % du CA</i>	9,3%	11,6%
Résultat opérationnel	724	1 296
<i>En % du CA</i>	2,9%	5,1%
Résultat net part du Groupe	153	757

* L'EBITDA est la résultante du résultat opérationnel retraité des charges et produits opérationnels non récurrents, des charges d'amortissement et de dépréciation.

Chiffre d'affaires de 25,1 M€, -2% et +2,2% à taux constants

Le recentrage du modèle de croissance du groupe autour du programmatique et du social e-commerce porte ses fruits, ces principaux métiers enregistrant une progression.

Au 1^{er} trimestre 2018, le chiffre d'affaires du groupe aufeminin ressort à 25,1 M€, -2%, en progression de 2,2% à taux constants avec :

- sur le marché français, le chiffre d'affaire s'inscrit à 12,2 M€, en progression de 1,4%, performance notamment attribuable à la forte croissance d'Aufeminin, de Marmiton et de Gambettes box ;
- en Europe, à périmètre comparable, le groupe enregistre une légère croissance de ses activités en dépit de la baisse du Direct media;

- En dehors de l'Europe, l'activité du Groupe est en croissance de 7% à taux constants notamment soutenue par la croissance de My Little Box au Japon.

Stabilité des charges opérationnelles – EBITDA de 2,3 M€, marge de 9,3%

Le Groupe poursuit la rationalisation de sa structure opérationnelle afin de l'adapter à son modèle de croissance. Ainsi, les charges de personnel reculent de 4% à 8 M€. Les autres charges opérationnelles n'augmentent que de 3% principalement liés aux coûts directs des activités social e-commerce. Retraité de cet effet, les charges opérationnelles sont également en baisse sur le premier trimestre.

L'EBITDA s'inscrit à 2,3 M€ en 2018, soit une marge de 9,3%, impactée par la saisonnalité et la baisse des activités de Direct media.

Voir le tableau détaillé du compte de résultats en annexe

Prochain rendez-vous :

- 19 juillet 2018, après la clôture du marché : chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2018

À propos d'aufeminin

Avec des marques médias comme : aufeminin, Marmiton, My Little Paris, Merci Alfred, Onmeda, Zimbio, Livingly et Netmums notamment, le Groupe est présent dans plus de 20 pays, en Europe, au Maghreb, en Amérique du Nord et en Amérique Latine.

Le Groupe aufeminin monte en puissance sur toutes les plateformes telles que le mobile, les vidéos et les réseaux sociaux et renforce sa stratégie de diversification avec les piliers e-commerce, programmation et brandcontent.

My Little box : <https://www.mylittlebox.fr/>

Gambettes box : <https://www.gambettesbox.fr/>

Loom: <https://www.loom.fr/>

Edie & Watson : <https://www.edie-et-watson.com/>

Gretel box : <https://www.gretel-box.com/>

Beautiful Box by aufeminin : <https://www.beautiful-box.com/>

Le Groupe aufeminin, détenu à 78,31% par le groupe Axel Springer, est coté en bourse au compartiment B d'Euronext Paris (ISIN : FR0004042083, MNEMO : FEM). En 2017, il a réalisé un chiffre d'affaires de 113,5M€ pour un EBITDA de 21,3 M€.

<http://corporate.aufeminin.com>

Contacts

NewCap

Relations investisseurs :

Mathilde Bohin / Marc Willaume

aufeminin@newcap.eu

Tel : +33 (0)1 44 71 00 13

Annexe

COMPTE DE RÉSULTATS DÉTAILLÉ

IFRS - K€	31/03/2018	31/03/2017
Chiffre d'affaires	25 111	25 615
Frais de personnel	- 7 957	-8 258
Charges opérationnelles	- 14 821	-14 390
EBITDA ⁽¹⁾	2 333	2 967
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>9,3%</i>	<i>11,6%</i>
Autres charges et produits opérationnels	- 308	- 350
Dotation aux amortissements et provisions	- 1 301	-1 322
Résultat opérationnel	724	1 296
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>2,9%</i>	<i>5,1%</i>
Résultat financier	188	153
Impôt sur les sociétés	- 743	-554
Résultat net des activités cédées ⁽²⁾	0	3
Intérêts minoritaires	- 16	-140
Résultat net part du Groupe	153	757
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>0,6%</i>	<i>3,0%</i>

(1) L'EBITDA est la résultante du résultat opérationnel retraité des charges et produits opérationnels non récurrents, des charges d'amortissement et de dépréciation.

(2) Cession de la filiale polonaise en mars 2017.